

avis, le programme forestier du gouvernement doit être orienté de façon à procurer des bénéfices importants au plus grand ombre.

C'est au gouvernement fédéral et aux autres gouvernements qu'il appartient de mettre en œuvre un programme forestier, en ce qui concerne le secteur privé et le secteur public de l'économie. Bien que la majeure partie des forêts du Canada appartient à l'État, tous les gouvernements ont des responsabilités et des pouvoirs en ce qui concerne la propriété publique et la propriété privée. Par exemple, lorsqu'il s'agit d'assurer des avantages à la population en général, leurs responsabilités peuvent justifier les règlements relatifs aux techniques des propriétaires particuliers lorsque leurs méthodes viennent en conflit avec l'intérêt public; d'autre part, l'autorité du gouvernement, en ce qui a trait à l'imposition des taxes, à l'utilisation des terres et aux méthodes de formation, devrait s'exercer de façon à favoriser et à stimuler les techniques des propriétaires privés lorsque ces dernières contribuent au bien-être général. De l'avis des membres de notre groupe, la mise en œuvre de ce programme forestier, comme résultat de l'application du principe de fédéralisme coopératif, offre une occasion de montrer comment on arrive à asseoir une société démocratique stable sur ce qu'on appelle une économie mixte, lorsque le secteur public et le secteur privé travaillent d'un commun accord en vue de l'intérêt général.

Le rapport que le ministre a soumis au comité indique nettement la portée et l'importance du ministère. Pendant des années, nous avons exhorté le gouvernement à établir un ministère des Forêts. Bon nombre de personnes estimaient qu'il serait suffisant que cet organisme reste simplement une direction d'un autre ministère. Mais tous ceux qui lisent le rapport annuel du ministère et les publications de la Direction des recherches sur les produits forestiers comprennent que le ministère est absolument nécessaire de nos jours. Si vous me permettez un détail personnel, je mentionnerais que le directeur actuel du laboratoire de recherches sur les produits forestiers de Vancouver est un de mes amis. Je l'ai connu durant son enfance. Il avait l'habitude en fin de semaine, alors qu'il n'avait pas de cours, de marcher plusieurs milles pour me rendre visite dans ma petite cabane de bois, dans la forêt. D'après lui, je faisais les meilleures crêpes dans la région. Je suis très heureux que ce jeune homme qui a grandi dans la région des lacs Arrow soit maintenant le directeur d'un laboratoire de recherches sur les produits forestiers. Je veux parler de M. Joseph Gardner.

Je voudrais maintenant faire au ministre quelques propositions concernant la politique fédérale en matière de sylviculture, qu'il est

opportun de réviser sans cesse, à mon sens. A ma connaissance, au cours des quinze dernières années, au moins sept commissions royales ont étudié l'état de l'industrie forestière dans les provinces. En outre, l'industrie privée et d'autres organismes se sont intéressés à la question. Le public comprend de plus en plus l'importance d'une saine gestion des forêts. Cela ne fait aucun doute.

Étant donné que les programmes forestiers ont été jusqu'à présent l'aboutissement de toutes sortes de programmes intimement liés (au cours des années, ces programmes sont dérivés de mesures législatives présentées de façon fragmentaire), j'estime qu'il faudrait revoir la politique actuelle, afin que toutes les sections puissent être liées entre elles pour faire face à l'évolution politique et économique. Le gouvernement devrait aujourd'hui analyser de très près la théorie et la pratique de nos lois, pour mettre en œuvre des programmes cohérents, répondant aux besoins et aux tendances de l'époque. Je pense que ce serait tout indiqué, compte tenu de la collaboration que le gouvernement fédéral a obtenue sur ce point des divers conseils des ministres des provinces.

Ma deuxième proposition a trait au besoin de former l'opinion publique en ce qui concerne le rôle de l'industrie forestière dans l'évolution de notre économie, la conservation de nos ressources hydrauliques, la protection de notre faune, et les programmes de jeux et de loisirs. Il va sans dire que tout cela vient s'ajouter au rôle économique majeur des ressources forestières du Canada. En soumettant ces propositions, je ne tiens pas à jeter le discrédit sur le Service de l'information et des relations extérieures du ministère. Je rends hommage à la besogne qu'il a accomplie. Depuis plusieurs années ce service était excellent, mais il s'est amélioré à mesure que le temps passait, et il profite à tous ceux qui s'intéressent à l'exploitation forestière. J'estime cependant que nous pourrions encore améliorer nos relations extérieures afin de toucher l'ensemble du pays. Je pense que tous les Canadiens devraient prendre mieux conscience de la valeur de notre industrie forestière, et j'aimerais voir le Service de l'information et des relations extérieures étendre le champ de ses activités. Je pense que le ministre devrait étudier cette possibilité, en vue de renseigner et d'intéresser le public et les étudiants de nos universités et les élèves de nos écoles. Je crois qu'il convient de protéger de toutes les façons possibles nos richesses naturelles. Il faudrait également que nos jeunes gens se pénètrent de ce principe dès le jour où ils commencent à fréquenter les écoles publiques. Il est étonnant de constater que les enfants de certaines